

Mesures d'interdiction et de limitation provisoires des usages de l'eau

En raison des fortes chaleurs des dernières semaines et malgré la pluie de ces derniers jours, le niveau d'alerte "sécheresse" a été franchi sur l'ensemble du département du Val-d'Oise.



En conséquence, des restrictions des usages de l'eau sont nécessaires (sauf si l'eau provient de réserves d'eau pluviale ou d'un recyclage) :

- le lavage des véhicules à domicile est interdit
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés et des espaces sportifs de toute nature, des terrains de golf, des jardins potagers est interdit entre 10h et 20h
- le lavage des voies et trottoirs, le nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux sont limités au strict nécessaire
- le remplissage des piscines privées est interdit, sauf pour les chantiers en cours.

Documents

[arrêté n° 16980 du 22 juillet 2022](#)

Liens utiles

[Site du département](#)